

# Pour l'ouverture immédiate, non négociable et radicale des lieux de culture !

Cher public,

Au sortir du premier confinement, le président de la République a invité les acteurs et actrices du milieu culturel à se réinventer, « à enfourcher le tigre »... Bien évidemment nous ne l'avons pas attendu. L'artiste de fait réinvente son art, son rapport au public et nombre sont les lieux culturels ou les artistes qui ont inventé ces derniers mois des formes pour maintenir ce rapport à l'autre, qui est le cœur même de la culture.

Mais ces interactions distanciées que nous essayons de proposer, avec plus ou moins de bonheur, ne sont qu'un pis-aller. Elles ne remplacent pas l'expérience du spectacle vivant, partagée par une communauté de spectateurs et de spectatrices, ici et maintenant.

Les lieux de cultures sont des lieux publics où s'élabore du commun ; l'art crée un imaginaire et vient interroger le monde tel que nous le vivons. L'artiste interroge à son tour ce commun, le sublime, le bouscule parfois mais s'inscrit toujours au centre ou à la marge d'un espace culturel qui regroupe un public de lectrices, de spectateurs, d'auditrices... Si la religion vient étymologiquement du latin « religere » (relier), la culture est aussi un outil, et un fameux, pour faire du lien.

À l'heure de la réouverture des lieux de culte aux fins de cérémonies et de célébrations, à partir du 28 novembre, l'ouverture des lieux culturels —conditionnée à une éventuelle amélioration sanitaire—, est reléguée au 15 décembre : le gouvernement ne semble juger comme essentiel que le lien religieux.

Quelle est cette hiérarchie imposée par le pouvoir ? S'il est établi que la réunion de trente croyant·es dans un lieu de culte ne remet pas en cause le protocole sanitaire, pourquoi celle de trente citoyen·nes dans un lieu culturel le ferait ?

Pourquoi le gouvernement qui tantôt stigmatise une religion au nom d'une laïcité dévoyée donne soudain la préséance au religieux ? C'est à n'y rien comprendre.

Certes, la liberté de culte est inscrite dans la Constitution. Cela invaliderait-il le caractère essentiel de la culture dans notre société ?

Nous croyons que le lieu culturel est plus que jamais nécessaire, au même titre que le lieu culturel... même plus diraient les athées !

Place au commun religieux donc... et au commun commercial, puisque la réouverture des lieux de culte correspond à celle des commerces dit non-essentiels.

Quid du commun culturel ?

À l'heure où, sous couvert de l'état d'urgence sanitaire, le gouvernement accélère la destruction de notre modèle social, attaque de toutes parts nos libertés fondamentales : liberté de manifester, liberté de la presse ? Quid encore du commun culturel quand nous devons faire face à des violences policières sans précédent encouragées et absoutes par le pouvoir ?

En différant et en conditionnant la réouverture des lieux de spectacle, même de 15 jours, c'est les lieux d'expression et le pouvoir d'interrogation, de transgression, de contestation du théâtre, de la poésie, de la musique qui est ciblé. Entre invisibilité du visage de la répression policière et visibilité de la parole des artistes, encore une fois l'État a choisi.

Prier et consommer, sous le contrôle de la police. Voilà donc ce à quoi nous sommes réduit·es en cette période de fêtes et en plein risque sanitaire ?

Face à la pandémie qui nous isole et dont les dégâts psychiques sont déjà visibles, la santé n'est pas que santé biologique, fondée sur une dichotomie corps/esprit. Elle doit être comprise comme un tout.

Si la réouverture des lieux culturels peut être lue comme restituant une dimension spirituelle aux croyant·es, il ne peut y avoir de différence avec les lieux culturels comme les théâtres, qui s'adressent eux aussi à l'esprit. L'art est une réponse à la fragmentation de notre rapport aux autres. Il est un élément vital de ce lien au monde.